



Changement de nom d'un mineur

Par grenouille 29

bonsoir,

le père biologique de mon fils âgé de 9 ans, à fait une reconnaissance tardive de mon fils et le jugement vient de tomber. Notre fils qui portait le nom de mon mari, doit sur décision de justice changer de nom et porter le nom de son père biologique. Y a t-il un moyen pour que mon fils puisse garder son nom actuelle (lui même le désire et ne veut pas changer de nom) ? y a t-il des recours pour s'opposer à ce changement ? ou d'autres moyens ?

Merci pour vos réponses.

Par ESP

Bonsoir

Normalement le changement de nom ne se fait que sur accord des 2 parents.

Je vous conseille de voir un avocat.